



Ministre des  
Entreprises Publiques



Ministre de la  
Fonction publique



**BIAC**  
BRUSSELS INTERNATIONAL AIRPORT COMPANY

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Bruxelles, le 11 février 2004

### **DOUBLEMENT DU NOMBRE DE NAVETTEURS VOYAGEANT EN TRAIN GRATUITEMENT**

*Aujourd'hui les Ministres des Entreprises publiques et de la Fonction publique; Johan Vande Lanotte et Maria Arena, et les administrateurs délégués de la SNCB, Belgacom et BIAC, Karel Vinck, Didier Bellens et Luc Van den Bossche, ont signé les premiers protocoles d'accord concernant l'instauration de la gratuité des cartes train domicile - lieu de travail pour les agents de leurs services fédéraux respectifs.*

#### **Contenu de la mesure**

La gratuité des trajets domicile - lieu de travail en train se base sur une intervention de l'employeur à hauteur de 80% du prix de la carte train. Les 20% restants sont financés par l'État. L'employé ne paie donc plus rien pour son trajet en train. Les entreprises publiques autonomes et ministères fédéraux peuvent bénéficier de cette mesure dès le 1er mars 2004. Belgacom, Biac seront les premières entreprises publiques autonomes à faire profiter l'ensemble de leur personnel de cette mesure. Les entreprises privées qui le souhaiteront pourront faire bénéficier leurs collaborateurs de cette mesure dès 2005.

La SNCB est entièrement compensée par l'État pour l'introduction de ce nouvel avantage tarifaire.

Nombre de personnes concernées bénéficiant de cette mesure

Le protocole signé concerne les membres du personnel suivants:

Belgacom: 16.500

BIAC: 766

État fédéral (voir liste ci-jointe): 190.000

La Poste: 3500. Belgocontrol: 80. (90% de son personnel n'entre pas encore en ligne de compte parce que l'intervention de l'employeur n'atteint pas 80%).

Total du nombre de personnes concernées: 210.846

Actuellement, de ces 210.846 membres du personnel, environ 60.000 se rendent en train au travail.

Pour ces personnes, les déplacements domicile – lieu de travail devient gratuit.

Aujourd'hui, 55.000 employés bénéficient déjà de la gratuité des déplacements domicile – lieu de travail, soit 15.000 agents du Ministère de la Communauté flamande et 40.000 employés du secteur privé.

L'on peut donc parler d'un doublement du nombre d'employés qui se rendra gratuitement en train au travail, environ 115.000 par rapport au nombre actuel de 55.000.

Dans ce calcul, l'on n'a pas tenu compte de l'augmentation de l'usage du train. L'on peut toutefois affirmer que chaque hausse de 10% signifie une hausse de 6000 nouveaux navetteurs.

À partir de l'année prochaine, le système sera ouvert au secteur privé.

### **Investissements en matériel:**

La SNCB met tout en œuvre pour offrir un service de qualité à ses clients actuels et futurs. Les améliorations opérationnelles mises en place ces derniers mois ont permis d'optimiser l'utilisation des trains et d'augmenter le nombre de places disponibles. Par ailleurs, depuis plusieurs mois, la SNCB a augmenté son parc de voitures par l'achat de 210 voitures à double étage (M6), tout confort, soit environ 25.200 places assises supplémentaires (en moyenne 120 par voiture). 170 voitures sont déjà opérationnelles et 40 autres seront encore livrées dans les semaines qui viennent.

À cela s'ajoute que la SNCB prépare une commande supplémentaire de voitures à double étage, soit encore environ 12.000 places assises supplémentaires, soit un total d'environ 37.500 places assises. Cela garantit l'accueil de nouveaux navetteurs (donc au-delà des 115.000) et anticipe sur la hausse de la demande.

En outre, un programme de rénovation de matériel est aussi en cours. Il concerne les voitures M4, les automotrices classiques (type 66-79) et les automotrices break (type 80).

Le budget d'investissement pour l'achat et la rénovation du matériel en **2004** s'élève à **210 millions €**. Sur la période **2004-2007**, l'investissement en matériel roulant s'élèvera à près d'**un milliard €**.

### **Infos pratiques pour les bénéficiaires de la gratuité du déplacement domicile – lieu de travail**

Les bénéficiaires sont tous les membres du personnel des services publics fédéraux (ministères) et organismes publics fédéraux énumérés en annexe, de Belgacom et de Biac utilisant le train pour leurs déplacements domicile - lieu de travail.

La partie du personnel de La Poste pour lequel l'intervention patronale est déjà de 80%, bénéficie aussi immédiatement de la mesure. Pour Belgocontrol, 80 personnes sont concernées.

Les collaborateurs de ces entreprises et ministères qui n'ont pas encore de carte train et qui souhaitent bénéficier de la mesure peuvent, dès le 1 mars, se présenter à un guichet de gare muni d'une attestation de leur entreprise et d'une photo. Leur carte train leur sera alors délivrée .

Les personnes qui ont déjà une carte train ne doivent rien faire avant que celle-ci ne vienne à échéance. A l'échéance de celle-ci, ils devront simplement se présenter à un guichet.

L'employé ne paie plus pour son trajet en train, mais bien pour les éventuels autres abonnements qu'il combinerait avec sa carte train (Stib, De Lijn, TEC...).

Qu'est-ce qui devient gratuit ?

C'est le billet de validation afférent à la valeur du trajet SNCB deuxième classe.

**Ministre des Entreprises publiques, Johan Vande Lanotte:**

*"Depuis quelques années, des institutions publiques et privées ont choisi de donner l'exemple en matière de mobilité en offrant à leur personnel la possibilité d'effectuer leur déplacements domicile – lieu de travail gratuitement ou quasi-gratuitement s'ils effectuent ces déplacements en train. Au 1er janvier 2004, 55.000 personnes bénéficiaient déjà de la gratuité totale. Grâce à l'introduction de ce premier train d'avantages au profit de la quasi-totalité du secteur public fédéral, le nombre de bénéficiaires de la gratuité passe à 115.000 personnes, soit plus qu'un doublement."*

**La Ministre de la Fonction publique Marie Arena déclare:**

*"Outre l'avantage immédiat pour les agents fédéraux, la politique de gratuité offre surtout un contribution positive à la politique de la mobilité et du développement durable en les encourageant à prendre le train.*

*À l'heure actuelle, 48.000 des 190.000 agents fédéraux des Services fédéraux disposent déjà d'un carte train.*

*Aujourd'hui, 88% du prix de l'abonnement est payé par l'employeur, à savoir les Services publics fédéraux (SPF) et les organismes publics fédéraux. A l'avenir, les 12% restants qui sont payés par l'utilisateur seront pris en charge par la SNCB. Cette mesure étant financée par le biais d'une nouvelle dotation accordée à la SNCB, il n'en résultera aucune répercussion sur le budget des SPF."*

**Karel Vinck, administrateur délégué de la SNCB déclare:**

*"La gratuité domicile- lieu de travail – entièrement financée par l'État et les employeurs – contribuera positivement à l'amélioration de la mobilité en Belgique. La SNCB se doit d'y jouer un rôle-clé. L'entreprise, et tout son personnel, s'engagent à mettre tout en œuvre pour offrir, chaque jour, un service de qualité à leurs clients actuels et futurs".*

*Didier Bellens, Président du Comité exécutif et administrateur délégué de Belgacom déclare:*

*"Nous nous réjouissons de la nouvelle mesure pour les déplacements domicile – lieu de travail. Actuellement, environ 25% des employés de Belgacom utilisent le train pour leur déplacement vers et de leur lieu de travail. Belgacom intervenait déjà à 76% dans ces frais. Grâce à la nouvelle réglementation, l'intervention de Belgacom est portée à 80%, tandis que l'État finance le reste. Il est possible et nous espérons qu'à l'avenir, un nombre croissant de collaborateurs Belgacom souhaitera utiliser le train."*

**Luc Van den Bossche, administrateur délégué de BIAC, déclare:**

*"Cette mesure est une contribution importante dans la résolution du problème de la mobilité. Un groupe important d'employés est ainsi encouragé à considérer le train comme une alternative à part entière pour les déplacements domicile - lieu de travail.*

*L'impact de cette mesure augmentera sensiblement lorsque la ligne ferroviaire vers l'aéroport prendra sa nouvelle dimension.*

*Un projet dénommé Diabolo prévoit la construction au cours des prochaines années de voies ferrées nouvelles reliant l'aéroport directement à Louvain et Liège, à Malines et Anvers, et au réseau RER bruxellois.*

*La réalisation de ces projets est de la toute première importance pour désenclaver l'aéroport, non seulement dans l'intérêt du personnel de BIAC, mais aussi des centaines de sociétés actives sur le site de l'aéroport et de celles qui attendent le développement des projets Transpolis et Airport Village pour s'y installer. De plus grâce à la réalisation du Diabolo le nombre de passagers de l'aéroport utilisant le train augmentera considérablement."*

---

**Pour de plus amples informations:**

**Vivi Lombaerts**, Porte-parole Johan Vande Lanotte: 02|210.19.21

**Cécile Druart**, Porte-parole Marie Arena: 02|790.57.15

**France Nivelles**, directeur communication SNCB: 02|526.37.00

**Piet Van Speybroeck**, Porte-parole Belgacom: 02|202.82.50

**Paul de Backer**, Porte-parole Biac: 02|753.43.04

## Liste des organismes publics fédéraux ayant conclu un contrat part patronale

L'office national de l'emploi
La commission nationale permanente du pacte culturel
La caisse auxiliaire d'assurance maladie-invalidité
S.P.F. Justice
Les services du premier ministre
Politique scientifique fédérale
S.P.F. Intérieur
S.P.F. Emploi, travail et concertation sociale
S.P.F. Finances
S.P.F. Défense (Civil)
Le palais des beaux-arts
L'office de contrôle des mutualités
Le fonds des accidents du travail
Le fonds des maladies professionnelles
L'office national d'allocations familiales pour travailleurs salariés
L'office national de la sécurité sociale
L'office de sécurité sociale d'outre mer
Le bureau d'intervention et de restitution belge
L'institut belge de normalisation.
La commission bancaire, financière et des assurances
Le bureau fédéral du plan
La caisse auxiliaire de paiement des allocations de chômage
L'institut géographique national
Le service central de l'action sociale et culturelle
L'office national des pensions.
L'agence pour le commerce extérieur
La régie des bâtiments
L'institut national des invalides de guerre, anciens combattants et victimes de guerre
Le conseil supérieur des classes moyennes
Le centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme
S.P.F. Personnel & Organisation
S.P.F. Affaires étrangères, commerce extérieur et coopération au développement
S.P.F. Santé Publique., Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement
L'office national des vacances annuelles
L'institut national d'assurance sociale pour travailleurs indépendants
SELOR
L'observatoire royal de Belgique
Le musée royal de l'Afrique centrale
L'institut royal des sciences naturelles de Belgique
Les archives générales du royaume et archives de l'état dans les provinces
La bibliothèque royale de Belgique
L'institut d'aéronomie spatiale de Belgique
L'institut royal météorologique de Belgique
Les musées royaux des beaux-arts de Belgique
Les musées royaux d'art et d'histoire
L'institut royal du patrimoine artistique
Centre d'études et de documentation - Guerres et sociétés contemporaines
Le service national de congrès
La police fédérale
S.P.F. Défense (Militaire)
L'administration générale de la coopération au développement
Le pôle des marins de la marine marchande
La caisse de secours et de prévoyance en faveur des marins
S.P.F. Economie, PME, classes moyennes et énergie
L'office national du travail
Le conseil central de l'économie
Le cabinet de la ministre de la fonction publique, de l'intégration sociale et de la politique des grandes villes
S.P.F. Justice – Services spéciaux
L'office national de sécurité sociale
L'institut national d'assurance maladie-invalidité
L'agence fédérale de contrôle nucléaire

Le fonds d'amortissement d'emprunts du logement social
La banque carrefour de la sécurité sociale
S.P.F. Mobilité & Transports (DG Transport aérien)
S.P.F. Mobilité & Transports (DG Transport maritime)
S.P.F. Mobilité & Transports (DG Transport terrestre)
S.P.F. Mobilité & Transports (DG Mobilité et Sécurité routière)
S.P.F. Mobilité & Transports (Services généraux)
S.P.F. Mobilité & Transports (Bureau fédéral d'achats)
S.P.F. Mobilité & Transports (Régie du transport maritime)
L'institut belge des services postaux et des télécommunications
L'institut national de recherches sur les conditions de travail
L'orchestre national de Belgique
S.P.F. Technologie de l'information et de la communication (FEDICT)
L'agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire
L'Agence fédérale pour l'accueil des demandeurs d'asile
S.P.F. Sécurité sociale
Jardin botanique national
Centre fédéral d'expertise des soins de santé
BELNET
Le service d'information scientifique et technique
S.P.F. Budget et contrôle de gestion
L'institut pour l'égalité des femmes et des hommes

Date : 11 février 2004

## La SNCB en chiffres

### *Le trafic intérieur de voyageurs à la SNCB*

Nombre de voyageurs	155.000.000
Nombre de voyageurs embarqués par jour	750.000
Nombre de trains par jour	3.500
Nombre de voyageurs-kilomètre <sup>1</sup>	6.790 millions
Nombre de places assises	300.000
Taux de régularité <sup>2</sup>	95,3%
Nombre de détenteurs de cartes train pour le trajet domicile-travail	350.000

Pour plus d'informations, téléphonez au 02/526 37 30 (exclusivement pour les médias)

<sup>1</sup> Nombre de voyageurs-kilomètre = nombre de voyageurs x nombre de kilomètres parcourus

<sup>2</sup> avec au maximum 5 minutes de retard ; les retards dus à la force majeure ou à la réalisation de grands projets d'investissements sont neutralisés. La régularité sans neutralisation était en 2003 de 92,3 %